



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

### Délibération n° 2018-06-25-3-1 : Avis d'appel public à candidatures pour siéger en qualité de personnalité extérieure au conseil d'administration de l'université de La Rochelle

Séance du 25 juin 2018

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3, L. 719-3, D. 719-41 et suivants,  
Vu les statuts de l'université de La Rochelle, notamment ses articles 17 et 23,  
Vu le départ, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, de Monsieur Patrick Ancel, proviseur du lycée Jean Dautet à La Rochelle et personnalité extérieure du conseil d'administration de l'université de La Rochelle, en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire,  
Vu le départ, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, de Monsieur Bruno Odin, délégué régional ENGIE, membre du comité de direction de la direction commerciale, innovation, nouveaux métiers du groupe ENGIE et personnalité extérieure du conseil d'administration de l'université de La Rochelle, en qualité de personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (23 voix pour),

APPROUVE l'appel public à candidatures pour siéger en qualité de personnalité extérieure (un représentant homme d'un établissement d'enseignement secondaire et un représentant homme assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise) au conseil d'administration de l'université de La Rochelle jusqu'au prochain renouvellement de cette instance (mars 2020).

Fait à La Rochelle, le 25 juin 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Transmis au recteur, chancelier des universités, le

**29 JUIN 2018**



**Avis d'appel public à candidatures pour siéger en qualité de personnalité  
extérieure au conseil d'administration de l'université de La Rochelle jusqu'en  
mars 2020**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3, L. 719-3 et D. 719-41 et suivants,  
Vu les statuts de l'université, notamment ses articles 17 et 23,

Suite au départ de deux personnalités extérieures (représentant homme d'un établissement d'enseignement secondaire et représentant homme assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise) l'université de La Rochelle est amenée à renouveler partiellement la composition du conseil d'administration et lance un appel public à candidatures. La désignation des futurs membres aura lieu lors d'une réunion préparatoire du conseil d'administration en septembre 2018. Les personnalités extérieures désignées siégeront pour la durée du mandat restant à courir (soit jusqu'au mois de mars 2020).

Le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. À ce titre, il approuve le contrat d'établissement, les accords et conventions signés par le président, le rapport annuel d'activité, le bilan social, les comptes de l'université ; il vote le budget ; il adopte le règlement intérieur de l'université et le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap ; il fixe la répartition des emplois... Cette instance est composée de 36 membres dont 8 personnalités extérieures.

**Les conditions à remplir pour postuler sont les suivantes :**

- être un homme (en vue d'assurer la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures du conseil d'administration de l'ULR),
- être représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ou assumer des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- ne pas être étudiant, enseignant-chercheur, enseignant, chercheur ou personnel non enseignant en fonctions à l'université de La Rochelle,
- ne pas siéger dans un autre conseil de l'université de La Rochelle (commission de la recherche, commission de la formation et de la vie universitaire et conseil académique) ou de la ComUE d'Aquitaine (conseil d'administration et conseil académique).

Les candidatures des personnes diplômées de l'université de La Rochelle seront étudiées avec la plus grande attention (au moins l'une des personnalités extérieures du conseil d'administration devant avoir cette qualité).

L'université de La Rochelle recherche une personne prête à encourager son développement, souhaitant s'investir dans les projets d'une université ancrée dans son territoire et reconnue pour la qualité de son enseignement et de sa recherche pluridisciplinaire.

Les personnes intéressées par le présent appel à candidatures et qui répondent aux profils recherchés doivent faire parvenir leur candidature par voie électronique **au plus tard le 31 août 2018, minuit** à : [president.larochelle@univ-lr.fr](mailto:president.larochelle@univ-lr.fr) et [sajs@univ-lr.fr](mailto:sajs@univ-lr.fr).

**Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes :**

- un formulaire de déclaration de candidature complété et signé,

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour),
- une lettre de motivation (1 page recto),
- un curriculum vitae,
- de documents justifiant la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

Cet appel à candidature sera diffusé sur la page d'accueil du site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/>) pendant toute la période d'ouverture du dépôt des candidatures.



## Désignation de deux personnalités extérieures au conseil d'administration de l'université de La Rochelle

### DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné Monsieur

Nom de famille : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

E-mail : .....

Adresse postale : .....

.....

Emploi occupé : .....

**Je déclare être candidat pour être désigné personnalité extérieure au conseil d'administration de l'université de La Rochelle en tant que :**

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise.

**J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être désigné.**

**J'autorise l'université à me contacter** pour vérifier éventuellement l'exactitude des renseignements portés sur mon acte de candidature.

Fait à ....., le .....

**Signature du candidat :**

Pour être valable, la déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée :

- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour),
- d'un curriculum vitae,
- d'une lettre de motivation (1 page recto),
- de documents justifiant la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

La candidature devra parvenir par voie électronique **au plus tard le 31 août 2018, minuit** à :  
[president.larochelle@univ-lr.fr](mailto:president.larochelle@univ-lr.fr) et [sajs@univ-lr.fr](mailto:sajs@univ-lr.fr).